

DELIBERATION DD2026_055

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 17 avril 2026

LE 23 avril 2026, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	82
Présents	73
Votants	80
Pouvoirs	7

Secrétaire de séance : M. Pascal PROTANO

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX AU SYNDICAT MIXTE NOUVELLE AQUITAINE MOBILITÉ (SMINA)

PRESENTS :

Mme ALARCON, M. AMELIN, M. ANDRIEUX-CASSANT, M. AUTHIER, M. AUZOU, Mme AZEVEDO SOUSA, M. BARA, M. BECKER, Mme VOLPATO, M. BERGOUNIOUX, M. BIJOU, M. BRIZARD, M. CADET, Mme CASTANIE, Mme CASTAGNEDE, Mme CHABREYROU, M. CHANTEGREIL, M. CHAPOUL, M. CIPIERRE, Mme CORNUT, Mme DAVID, M. DELCROS, M. DEMARET, M DENIS, M. DOBBELS, Mme DORET, Mme DRUILLOLE, Mme DUMONCEAU, Mme DUPUY, M. DURU, M. FALLOUS, Mme FAURE, Mme FAURE, M. FERRAZZI, Mme FOLGADO, M. FOUCHIER, Mme FRUGIER, M. GARRIGUE, M. GEOFFROID, M. GEORGIADES, M. GUILLEMET, M. GUILLET, Mme JARRIGE, M. JAUBERTIE, Mme KERGOAT, M. LAGUIONIE, M. LAVITOLA, M. LECOMTE, M. LEGAY, M. LE MAO, Mme MAGNANOU, M. MALLET, Mme MARCHAND, Mme MARRACHE, M. MARTIN, M. MARTY, M. MASO, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, Mme VILLENEUVE, M. MOISSAT, Mme MOREAU, M. MOTARD, M. NARDOU, M. NOYER, M. PAUTARD, M. POUJOL, M. PROTANO, M. REYNET, M. ROLLAND, Mme ROUX, Mme SALINIER, Mme SAUVAGE, M. SEGUY

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. PIERRE NADAL, M. SERRE

POUVOIR(S) :

Mme BONNAUD-CATTEROU donne pouvoir à M. FALLOUS

M. DUNOYER donne pouvoir à M. CADET

Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme CASTAGNEDE

M. MOSSION donne pouvoir à M. MARTIN

M. DETRIEUX donne pouvoir à Mme VILLENEUVE

M. TALLET donne pouvoir à M. SEGUY

M. WEBER donne pouvoir à Mme MARRACHE

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX AU SYNDICAT MIXTE NOUVELLE AQUITAINE MOBILITÉ (SMINA)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que le Grand Périgueux, en tant qu'Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM), est compétent en matière d'organisation des mobilités sur son territoire, compétence qui est néanmoins partagée avec la Région qui est en charge des transports ferroviaires, des transports scolaires et des transports routiers départementaux et régionaux.

Que dans ce cadre, la Région est le chef de file de l'intermodalité et, afin de faire face aux enjeux que constituent le développement et l'interconnexion des différents modes de transports, a décidé de structurer la gouvernance de cette intermodalité par la création d'un syndicat mixte qui réunit les différentes autorités organisatrices compétentes dans le domaine.

Que les principales missions du syndicat mixte sont :

- Agir sur la coordination des services de transport par la mise en œuvre d'une meilleure articulation des offres de transport et concevoir un réseau de transport « unique », hiérarchisé, lisible aux yeux des usagers à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine.
- Développer l'information multimodale par le déploiement d'un système d'information multimodal innovant basé sur un portail unique d'entrée Modalis.fr.
- Coordonner les démarches tarifaires et billettiques.
- Observer les déplacements.

Considérant que ce syndicat mixte est administré par un comité syndical au sein duquel le Grand Périgueux dispose de 2 représentants titulaires et de 2 suppléants.

Que peuvent être désignés des conseillers communautaires ou des conseillers municipaux.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de désigner les représentants du Grand Périgueux au sein du syndicat mixte Nouvelle Aquitaine Mobilité suivants :

Titulaires	Suppléants
CHANTEGREIL Florian	MARTY Alain
GEORGIADES Olivier	DRUILLOLE Christelle

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 04/05/2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 04/05/2026	Périgueux, le 04/05/2026
Le secrétaire de séance Pascal PROTANO	Le Président Jacques AUZOU